

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

17 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1- Partage d'outils cliniques en soutien aux équipes de soins palliatifs

En soutien aux équipes de soins palliatifs, le comité de pharmacologie du CIUSSS de la Capitale-Nationale vous partage les ordonnances individuelles standardisées (OIS) suivantes :

1. [Soulagement des symptômes de fin de vie](#)
2. [Protocole de détresse](#)
3. [Surveillance sédation palliative continue](#)

Le format de ces OIS est d'abord adapté pour une pratique en établissement. Cependant, en respect des normes émises par le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec, toutes les équipes cliniques peuvent les adapter à leur pratique usuelle.

Si vous avez besoin plus d'information ou des questionnements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : pharmacie.ciusscncn@sss.gouv.qc.ca.

2- Rémunération applicables aux médecins dans le contexte de la pandémie

Comme vous le savez, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les fédérations médicales ont convenu des modalités de rémunération applicables aux médecins dans le contexte particulier de la pandémie qui sévit présentement. Étant donné que la situation est très évolutive, des ajustements seront apportés par les parties négociantes au fur et à mesure de l'expérience vécue au sein des établissements de santé. Les ententes sont publiées par la Régie de l'assurance maladie du Québec selon son processus habituel. Nous vous joignons, à titre informatif, les lettres d'entente convenues et autorisées en début de semaine par les autorités.

Pour en savoir plus, consultez :

[Rémunération applicable aux médecins dans le contexte de la pandémie](#)

[Lettre d'entente no 269 qui précise les modalités applicables aux médecins omnipraticiens](#)

[Lettre d'entente no 238 portant sur les modalités de rémunération applicables aux médecins spécialistes](#)

3- Précisions en lien avec les activités d'enseignement

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, plusieurs mesures ont été prises afin de donner une priorité aux services médicaux essentiels dans le but de faire face à une augmentation des hospitalisations liées au COVID-19. Par la présente, nous tenons à apporter certaines précisions en lien avec les activités d'enseignement. Récemment, la Fédération des médecins spécialistes du Québec a suspendu la rémunération de certaines activités médico-administratives et d'enseignement. Nous souhaitons toutefois préciser que la rémunération pour l'enseignement clinique est maintenue (Partie 1) et la supervision des apprenants (externes, résidents et IPS) demeure rémunérée. Au-delà des modifications en lien avec la rémunération, nous souhaitons rappeler que l'enseignement demeure une priorité pour notre système de santé et pour la relève médicale. Nous réitérons l'importance de maintenir les activités d'enseignement et de supervision dans la mesure où les directives de la santé publique sont respectées.

Pour en savoir plus, consultez la note : [Précisions en lien avec les activités d'enseignement \(17 avril 2020\)](#)

4 - État de situation (pandémie)

Québec : En date du 17 avril 2020, il y a 16 798 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 941 cas depuis hier). De ce nombre, 1 076 personnes sont hospitalisées, dont 207 sont aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 688 décès (augmentation de 58 décès depuis hier) et on compte un total de 3 068 personnes guéries.

Capitale-Nationale : En date du 17 avril, il y a 569 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 18 cas depuis hier), dont 23 personnes hospitalisées, ce qui inclut 7 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 20 décès ont été constatés dans la région.

Foyers d'éclosions - Diffusion quotidienne : À l'heure actuelle, il y a quatre principaux sites en éclosion sur notre territoire, c'est-à-dire que quatre milieux sont touchés par des cas positifs à la COVID-19:

- **Hôpital Jeffery Hale** : 51 usagers et 33 employés
- **Maison Paul-Triquet**: 16 usagers et 16 employés
- **Manoir de Courville** : 28 usagers et 12 employés
- **CHSLD Le Faubourg** : 2 usagers et 1 employé

5 – Bonification du personnel (CIUSSS de la Capitale-Nationale)

Recrutement : Grâce à l'initiative « [Je contribue !](#) » et à la poursuite du recrutement régulier, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a pu embaucher pas moins de **442 employés** dans les dernières semaines. Parmi ces employés, on compte 148 infirmières, 46 infirmières auxiliaires, 83 préposés à l'entretien ménager, 60 préposés aux bénéficiaires, 46 préposés aux services alimentaires, de même que 182 employés ayant un autre titre d'emploi. Les entrées en fonction officielles sont à venir.

Délestage : Dans les dernières semaines, des efforts importants ont été consentis pour procéder au délestage du personnel à l'interne de l'établissement dans l'optique de prêter main-forte aux secteurs prioritaires. Grâce à ces démarches, plus de **70 employés** ont pu être réassignés en soutien dans les CHSLD, provenant majoritairement de la catégorie 4, mais également de la catégorie 3 (ex. : agents de planification, de programmation et de recherche, ergothérapeutes, physiothérapeutes). Ces travailleurs ont été réaffectés à différentes tâches (aide à la vie quotidienne, communication aux familles, etc.).

6- Éléments d'information (réorganisation des services face à la pandémie)

Accueil et intégration des médecins : Des démarches sont en cours pour établir les modalités entourant l'accueil et l'intégration des médecins spécialistes et des médecins de familles dans différents secteurs. Cela permettra de prêter main-forte aux équipes en place dans les CHSLD, selon les besoins constatés. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux en ce sens. Des précisions suivront au cours de la semaine prochaine.